



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique familiale

Question écrite n° 1605

Texte de la question

M. Frédéric de Saint-Sernin appelle l'attention de M. le ministre délégué à la famille sur la récente réforme du divorce. Il lui demande si une réforme plus globale du droit de la famille est envisagée et s'il entend revenir sur les textes relatifs au divorce.

Texte de la réponse

En concertation avec le garde des sceaux, ministre de la justice, un projet de loi relatif à la réforme du divorce sera présenté au Parlement dans le courant de l'année 2003. Dès à présent, il est possible de préciser que les orientations générales qui seront retenues tiendront compte des débats parlementaires de la précédente législature. Deux orientations doivent guider la réforme : la simplification de la procédure et la protection des droits des parties. Enfin, dans un souci d'apaisement des conflits et afin de responsabiliser les parties, le recours à la médiation familiale sera encouragé. Les travaux du Conseil national consultatif de la médiation familiale, actuellement en cours, accompagneront la réforme législative.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric de Saint-Sernin](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1605

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : famille

Ministère attributaire : famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 août 2002, page 2836

Réponse publiée le : 4 novembre 2002, page 4042